



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

égalité des sexes

Question au Gouvernement n° 1926

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Nicole Bricq.

Mme Nicole Bricq. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'Etat à la formation professionnelle et aux droits des femmes.

Il y aura bientôt trois ans, le premier secrétaire du parti socialiste (Exclamations sur divers bancs) avait trouvé un chemin à la volonté de faire mieux participer les femmes à la vie politique en proposant de réserver 30 % des circonscriptions à des femmes.

Devenu Premier ministre, dans la déclaration de politique générale qu'il nous fit, il réitéra cette volonté de moderniser la vie publique et de parfaire l'égalité professionnelle.

Depuis lors, nous avons progressé. Nous avons inscrit dans la Constitution le principe de parité. Nous l'avons traduit dans la loi pour les scrutins de liste. Notre assemblée a créé la délégation parlementaire aux droits des femmes. Nous avons ratifié le traité d'Amsterdam, qui donne obligation à l'Union d'inscrire la parité, d'inscrire l'égalité entre hommes et femmes. Ce bilan, à lui seul, serait éloquent. J'y ajouterai la loi sur l'égalité professionnelle que notre collègue Catherine Génisson nous a proposée et que nous avons votée hier soir en première lecture, le groupe socialiste en tout cas.

Aujourd'hui, nous avons tout de même un goût d'inachevé, car c'est un long combat. Le Gouvernement va réunir pour la première fois depuis 1991 le comité interministériel aux droits des femmes, et notre interrogation porte justement sur le souffle nouveau que le Gouvernement entend donner à ce mouvement de la société et sur ses orientations, car nous savons bien que, lorsque le sort des femmes progresse, c'est toute la société qui en bénéficie et, en fin de compte, c'est la démocratie qui gagne. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Mme Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Madame la députée, c'est le 8 mars dernier que le Premier ministre a donné son feu vert au Gouvernement pour que nous travaillions sur une approche innovante, globale, de l'égalité entre les hommes et les femmes, dans tous les domaines de la vie sociale.

Huit axes ont été définis. A l'évidence, je ne vais pas les exposer aujourd'hui, je souhaiterais simplement évoquer les thèmes majeurs.

Tout d'abord, la place des femmes dans les lieux de responsabilité. Je ne reviens pas sur la parité, outil majeur de la rénovation de notre vie politique. Nous travaillons aussi sur la place des femmes dans tous les lieux de responsabilité, dans la fonction publique et dans les organisations du dialogue social.

Deuxième axe essentiel, l'égalité professionnelle. Nous avons eu hier un bon débat sur les bancs de cette assemblée, qui s'est terminé par le vote de mesures qui vont compléter l'excellente loi de 1983, notamment l'obligation pour les chefs d'entreprise d'engager une négociation tous les trois ans sur l'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes.

Au-delà, bien sûr, les Français et les Françaises attendent beaucoup de mesures touchant leur vie quotidienne, ce que je peux appeler aujourd'hui l'articulation des temps de vie. Comment faire pour mener de pair une vie professionnelle, une vie familiale, une vie personnelle ? Comment faire pour que les temps de nos villes s'adaptent mieux à ce que sont les temps de vie ?

Sur ces sujets, le Premier ministre va convoquer un comité ministériel et annoncera lui-même tout un ensemble de mesures très concrètes qui permettront d'améliorer la vie au quotidien.

En conclusion, je dirai que le 8 mars, en tout cas pour le travail que j'anime, c'est tous les jours pour le Gouvernement ! (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert).

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Bricq](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1926

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2000, page 1598

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 mars 2000